Image not found or type unknown

Revalorisation d'une pension alimentaire à un enfant majeur

Par **ayla 1964**, le **17/09/2013** à **16:00**

Bonjour

Je donne actuellement une pension alimentaire de 204 euros par mois a la mére de ma fille de 22 ans cet année elle reçoit cette somme depuis 2007 selon un jugement de justice . Ma fille travaille a temps partiel depuis 2010
elle est actuellement au chomage et a la recherche d'un emploi . Elle vit chez sa mére dois je continuer à verser à sa mére cette pension ou puis je verser directement une pension à ma fille . Actuellement les rapports avec la maman sont intérompus. Dois je passer par le juge des affaires famaliales ?
Mon fils de 23 ans est au chomage et vis actuellement chez moi il est logé à titre gratuit .
Merci de me répondre .

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés